

RAPPORT RSE 2024 / 2025

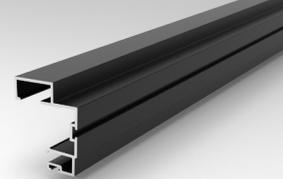
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



SEED



QUI SOMMES NOUS ?



P30 Coulissant 19 mm



SEED est une Société d'Exploitation Et de Développement comptant 14 salariés basée à POILLEY dans la Manche (50). Notre chiffre d'affaires de 2023 s'élève à 6,6 millions d'euros.

Nous concevons des systèmes mécaniques et des profilés en aluminium pour répondre aux besoins des professionnels de l'aménagement d'intérieur depuis 24 ans.

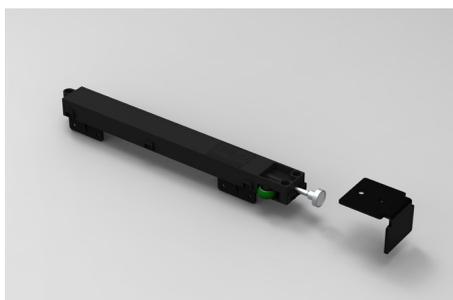
Nos produits permettent de fabriquer des portes coulissantes, des verrières d'intérieur, des portes battantes, des meubles modulaires, etc. À ce jour, trois brevets sont déposés sur nos systèmes de roulement et plus de 1600 références sont stockées dans nos entrepôts.

Nos gammes sont composées de profils de formes et de finitions différentes. Nos clients partenaires sont des quincailliers et/ou des industriels de l'aménagement d'intérieur qui fabriquent le produit fini sur mesure pour leurs clients.

Nos produits sont principalement distribués en France, en Outre-Mer, mais aussi à l'international.



Roue complète avec écrou



Frein amortisseur



Guide haut 96

NOS CHIFFRES CLÉS

6,6 M €
CA HT 2023

14
Salariés

54
Fournisseurs

102
Clients actifs

+ 1000
Références
produit en stock

7
Brevets
déposés

Numéro de SIRET : 43245565700036
Code APE : 7112B

Adresse du siège sociale : ZA des estuaires -
Avenue de la Pierre Vallée,
50 220 POILLEY - France

Capital : 100 000 €

Statut juridique : SAS RCS Coutances

<https://seedgammiste.com/>



NOTRE ORGANISATION



**Direction
Générale**

1



**Bureau
d'étude**

**Marketing
&
Commercial**

**Achats et
Logistique**

Comptabilité

3



5



2



1



**Préparation
des
commandes**

2



Interview de Rémy Massé, le Président de SEED

Comment vous est venue l'idée de créer l'entreprise SEED GAMMISTE ?

Après plus de dix ans d'expérience dans la production de portes coulissantes et d'aménagement d'intérieur, j'étais à la recherche de systèmes mécaniques innovants nous permettant de fabriquer des produits fiables et de grande qualité.

Créer une société de recherche et de développement en association avec un ingénieur en mécanique devenait alors une évidence.

SEED (Société Exploitation Et Développement) est créée le 4 août 2000 dans le but de développer nos propres gammes de profils en aluminium et de systèmes mécaniques.

Notre première création de porte suspendue, nos systèmes de roulements et l'esthétisme de nos profils nous ont permis d'attirer des producteurs et des distributeurs importants de l'agencement d'intérieurs.

Tous nos produits sont pensés pour que nos clients fabricants ou installateurs gagnent du temps à la production et à la pose.

L'esthétisme de nos produits nous a permis de nous positionner sur un marché porteur de moyen et de haute gamme.

Qu'est-ce que le développement durable pour SEED ?

Le développement durable pour SEED est de répondre aux besoins de nos clients sans compromettre la capacité des générations futures. Une transition vers un modèle plus durable est nécessaire pour vivre dans un monde plus équitable et préserver les ressources de notre planète.

Quelles sont vos actions les plus emblématiques en matière de développement durable ?

Depuis sa création, SEED a développé une politique sociale performante et valorisante. Notre objectif est de garantir une qualité de vie au travail à nos salariés, de réduire les inégalités et de valoriser le travail de chaque collaborateur.

Notre action sociale la plus emblématique est notre partenariat avec le CPFA de Granville (ESAT), qui dure maintenant depuis 24 ans. Nous sommes très fiers de contribuer chaque jour à l'emploi et à la formation de plus de 8 personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de nos travaux sur l'analyse du cycle de vie de nos produits, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Institut FCBA pour garantir une durée d'utilisation de nos produits à nos clients (10 ans en moyenne pour une utilisation quotidienne). L'ADN de SEED est de concevoir des produits de haute qualité et durables dans le temps.

Enfin, 100 % de nos achats de prestations de services sont effectués auprès de PME locales basées dans la Manche (50).

Nous sommes très attachés à participer à l'activité économique locale.



Quels sont les objectifs de SEED dans les prochaines années en matière de Développement Durable ?

Nous souhaitons accompagner nos producteurs sous-traitants et nos prestataires vers une production 100 % décarbonée.

Notre objectif est que SEED devienne une référence technique en matière de développement durable auprès des professionnels de l'aménagement d'intérieur.

Quels sont les grands défis à venir de SEED ?

Les grands défis de l'avenir de SEED vont être de répondre aux besoins de nos clients en concevant des produits de qualité, innovants et durables.

Nos équipes vont devoir se former, s'étoffer et créer les nouveaux produits nécessaires au besoin de l'agencement de demain.



POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Face au changement climatique et à l'accroissement des inégalités sociales dans le monde, le devoir de responsabilité des entreprises s'avère être l'un des piliers indispensables au bon développement de l'entreprise de demain, une entreprise responsable.

À travers son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2023, SEED marque son engagement en matière de :

- Respect des droits humains et des normes internationales du travail
- Protection de l'environnement
- Lutte contre les inégalités
- Lutte contre la corruption via la mise en place d'actions pour la transparence dans les affaires.

Pour ce faire, SEED met en place des actions concrètes en faveur d'une société plus inclusive, plus égalitaire et plus valorisante à travers des actions concrètes au sein de l'entreprise et avec l'aide de ses partenaires engagés dans l'action sociale.

Conscients que les ressources de notre planète sont limitées, nous devons concevoir des produits de qualité et durables dans le temps. C'est pourquoi, les équipes de SEED s'engagent à concevoir des produits en analysant leurs cycles de vie et en les certifiant par un organisme certificateur (FCBA) qui garantit un temps d'utilisation de nos mécanismes à environ 10 ans d'utilisation. Nous croyons que concevoir des produits de qualité et durables est un engagement fort en faveur d'une production raisonnée qui répond aux attentes de nos clients. Les équipes SEED et avec l'aide de nos partenaires s'investissent au quotidien pour proposer des solutions techniques innovantes en faveur de l'aménagement d'intérieur de demain.

Par la présente politique, la Direction de SEED affirme ses valeurs et ses engagements qu'elle partage avec ses équipes et ses partenaires. Nous nous engageons à publier un rapport décrivant les actions réalisées et les objectifs à atteindre en matière de développement durable.

Rémy Massé,
Président

SOCIAL

rse

La direction de SEED place le volet social au cœur de sa stratégie RSE. Nous pensons qu'une équipe travaillant dans de bonnes conditions, avec une rémunération valorisant le travail et un accompagnement vers des évolutions de carrière en interne, est la clé d'une équipe motivée, en bonne santé et investie au quotidien. Notre engagement social est également au cœur de nos partenariats avec nos fournisseurs et nos prestataires de services.

À travers nos différentes actions sociales, nous contribuons également à l'application des 5 principes du développement durable du Pacte des Nations Unies listés ci-dessous:

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



1 A - La protection sociale des salariés

Selon la législation, l'employeur doit faire bénéficier à tous ses salariés, quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise, d'un régime de remboursement complémentaire des frais de santé. La participation financière de l'employeur doit être au moins égale à 50 % de la cotisation.

Soucieux de trouver la meilleure protection sociale pour ses salariés, SEED a mis en place un contrat avec MUTUALIA en janvier 2015. Cette mutuelle a été choisie pour son implantation à proximité du lieu d'habitation des salariés, mais aussi pour les services avantageux qu'elle propose. Le régime proposé répond aux besoins du salarié en termes de prise en charge de sa santé.

Depuis sa mise en place, SEED a décidé de prendre en charge la totalité de la cotisation de base de ses salariés.



Entre nous, c'est humain



1 B - La santé au travail et la sécurité au travail

Les équipes de notre atelier sont chargées de la réception des marchandises et de la préparation des commandes de nos clients. Nos 2 préparateurs d'atelier sont sensibilisés aux bons gestes à effectuer quotidiennement dans la manipulation de charges lourdes.

Notre chef d'atelier contrôle, forme et veille à ce que son équipe applique les bons gestes afin de prévenir tout incident.

Toutes les personnes de l'atelier sont équipées d'EPI :

- Chaussures de sécurité
- Tenues de travail
- Gants de protection.

Notre document unique est mis à jour chaque année par notre Directeur Technique, qui s'assure que toutes les procédures de sécurité sont bien respectées au sein de l'entreprise.

Les 2 personnes de notre atelier ont passé le CACES pour chariot élévateur de CATÉGORIE 3 (frontal de capacité 6 tonnes).

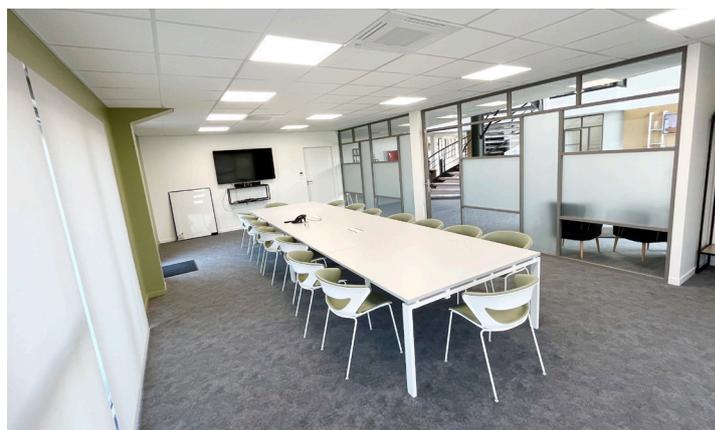
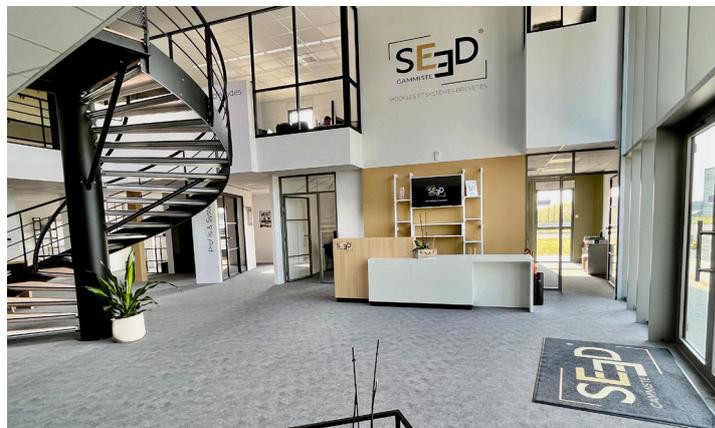
Cette formation de 3 jours est effectuée par tous les salariés de l'atelier tous les 5 ans.

1 C - La qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail est l'une des valeurs fondamentales de notre entreprise. La prise en compte de la santé des salariés est au cœur de nos préoccupations quotidiennes afin de prévenir les situations à risque et de créer les conditions de bien-être au travail. Nous souhaitons que chaque employé se sente en confiance et travaille dans de bonnes conditions avec du matériel de qualité.

C'est dans cette démarche de bien-être au travail que la direction de SEED a fait construire un nouveau bâtiment offrant des conditions de travail optimales à chacun de ses salariés :

- 600 m² de bureaux pour 12 personnes (dont 100 m² de showroom).
- Espace de convivialité avec cuisine et café en libre-service.
- Espace de stockage spacieux. Circulation d'au moins 6 mètres entre les racks et les couloirs. Un nouvel espace dédié au rangement des accessoires a également été créé.



ENJEU N°2 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

2 A - Les actions mises en place

La lutte contre tous types de discriminations est une cause qui est chère à l'entreprise SEED.

Depuis 2004, SEED s'est engagé dans la lutte contre les discriminations des personnes en situation de handicap en créant un partenariat avec le CPFA de Granville (50).

Le CPFA de Granville a pour mission d'assembler et de conditionner 47 références d'accessoires de notre gamme.

Par exemple :

- Assemblage de notre frein amortisseur pour porte coulissante
- Montage des paumelles pour les portes ouvrantes
- Montage du kit roues pour les coulissants.



INFO : La loi prévoit 25 critères de discrimination qui concernent aussi bien les caractéristiques personnelles que les libertés individuelles et collectives.

La politique RH de SEED rappelle l'engagement de l'entreprise à lutter contre toutes les formes de discrimination, que ce soit à l'embauche ou tout au long de la réalisation du contrat de travail.



LA LOI DÉFINIT 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION, COMBIEN EN CONNAISSEZ-VOUS ?

Grossesse	Origine	Perte d'autonomie	Appartenance ou non à une ethnie	Mœurs
Domiciliation bancaire	Apparence physique	Opinions politiques	État de santé	Capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français
Caractéristiques génétiques	Âge	Handicap	Appartenance ou non à une nation	Patronyme
Activités syndicales	Sexe	Identité de genre	Lieu de résidence	Opinions philosophiques
Appartenance ou non à une prétendue race	Orientations sexuelles	Vulnérabilité économique	Situation de famille	Appartenance ou non à une religion

VICTIME OU TÉMOIN SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?
CONTACTEZ LA CELLULE DE SIGNALEMENT AU 01 49 55 82 41
intranet.national.agri/Egalite-Diversite-et-Handicap/Cellule-Discrimination

La discrimination est un délit passible d'une peine de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende pour les personnes physiques et de 225 000 € pour les personnes morales.

ENJEU N°2 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

2 B - Qu'est-ce que le CPFA de Granville ?

Le CPFA de Granville est un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif en milieu protégé.

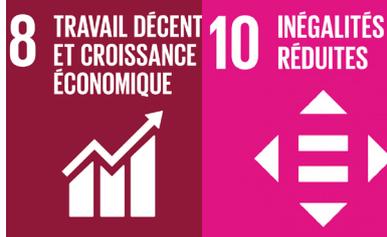


Le centre propose également un hébergement, des lieux de restauration et différents ateliers dispersés dans toute la ville de Granville.

Les missions et le rôle de l'ESAT à travers le «support de travail» au sein des ateliers sont les suivants :

- Un lieu de promotion, de formation, de transition et d'évaluation.
- Une intégration professionnelle et sociale, notamment avec une restauration assurée dans des lieux privés ou publics tels que des restaurants particuliers, des FJT, l'Hôpital, des MFR, le CRNG, pour favoriser l'inclusion.
- Un accompagnement progressif à l'acquisition des compétences de l'atelier occupé.
- Un renforcement et un renouvellement des acquisitions nécessaires à la vie courante.
- Un dispositif «Différent et Compétent» qui permet de reconnaître les acquis des personnes accompagnées.
- Un tremplin vers le milieu ordinaire : 12 personnes accompagnées ont quitté l'établissement depuis sa création en 1989.
- Un terrain de stage de découverte et d'évaluation pour les demandes d'orientation.
- Un tremplin vers l'emploi accompagné.

ENJEU N°2 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



2 C - Le partenariat SEED et le CPFA

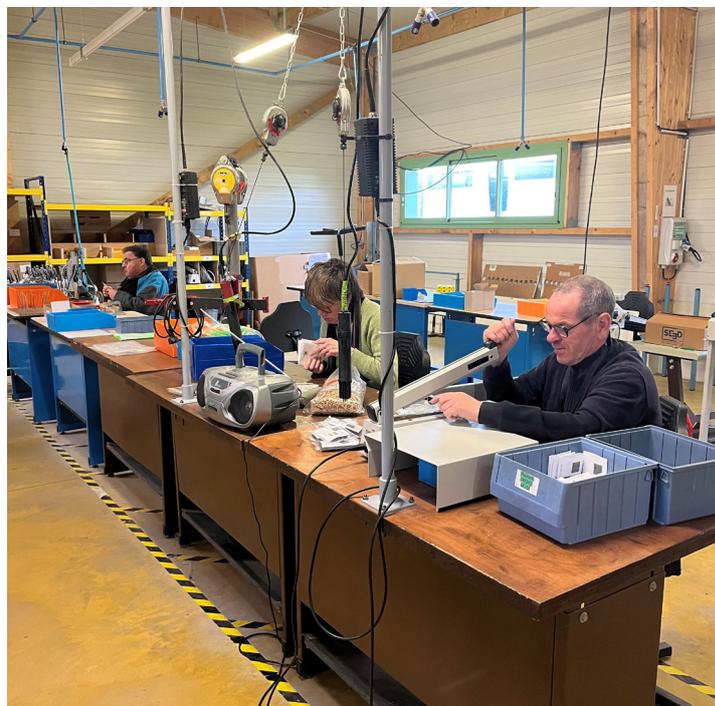
Le partenariat entre nos deux entités a commencé en 2004. Le CPFA a pour mission d'assembler les pièces et de les mettre sous sachet. À ce jour, l'atelier d'assemblage travaille sur 47 références de chez SEED et livre plus de 4 500 pièces montées et reconditionnées chaque année.

L'activité d'assemblage au sein du CPFA a permis de créer 8 emplois à plein temps et 3 personnes à 75 %.

SEED est le partenaire le plus ancien de l'ESAT et le plus important en termes de chiffre d'affaires réalisé chaque année.

Une fois par an, nous participons à la reconnaissance des acquis des bénéficiaires qui le souhaitent. Composé d'un jury de professionnels et de membres de l'Éducation Nationale, le bénéficiaire peut valoriser ses compétences acquises au cours de l'année passée dans l'atelier. Un diplôme certifiant lui est ensuite remis par le jury. Ce dispositif permet de valider les acquis et d'aider les bénéficiaires à valoriser leurs compétences acquises auprès de milieu dit « ordinaire ».

En 2022, SEED a obtenu le « Trophée de la reconnaissance », notamment pour son accompagnement et son implication au quotidien dans la valorisation des acquis des bénéficiaires.



ENJEU N°3 - LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION & LIBERTÉ D'EXPRESSION

3 A - Respect de la réglementation :

Au-delà des questions liées à la santé et à la sécurité au travail, traitées dans la partie précédente, SEED s'engage à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur, que ce soit en matière de recrutement, de conditions de travail, de formation et de protection sociale.

SEED apporte également une attention particulière au respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) chez ses fournisseurs et partenaires, notamment celles relatives au travail forcé et au travail des enfants.

Nous travaillons activement avec nos fournisseurs pour nous assurer que leur processus de fabrication respecte les normes en vigueur.

Chaque année, notre bureau d'étude demande à nos fournisseurs les différentes certifications, attestant du bon respect des normes en vigueur.

3 B - Liberté d'expression :

Ce droit humain fondamental est appliqué dans l'entreprise et s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- Les réunions de libre parole avec les managers.
- L'organisation de réunions de travail entre les services.
- L'utilisation des outils de communication tels que le courrier électronique, Teams, les téléphones, etc.
- Les entretiens annuels.



ENJEU N°4 - L'EMPLOI, LA RÉMUNÉRATION, LES FORMATIONS



A 4 - Les formations

Lors des entretiens annuels, un point sur le développement des compétences est évoqué avec chaque salarié. Dans le cadre des évolutions de carrière, des formations peuvent être demandées pour atteindre un niveau de compétence. Ces demandes sont étudiées avec le manager puis validées à condition que la formation demandée soit en lien avec la fiche de poste.

SEED a mis en place des contrats d'alternance depuis plusieurs années sur le poste de chargé de communication. Depuis 2018, quatre alternants ont été formés à ce jour. Un partenariat avec des écoles de communication a également été mis en place pour accompagner au mieux les jeunes alternants vers leur premier emploi.

4 C - L'emploi

100 % des contrats chez SEED sont des CDI et un contrat d'alternance. En 24 ans, un seul remplacement de poste a été effectué suite à un départ volontaire. 30 % des effectifs ont plus de 23 ans d'ancienneté.



4 B - La rémunération

La rémunération est considérée par la direction comme le pilier fondateur de la valorisation et de la reconnaissance du travail effectué.

Plusieurs actions de rémunérations salariales ont été prises :

- Augmentation des salaires chaque année avec des cas exceptionnels en 2022 : deux augmentations, en septembre 2022 et décembre 2022 indexées sur l'inflation.
- Contrat d'intéressement mis en place en 2004 (une des premières entreprises de la région à l'avoir mis en place).
- Prime exceptionnelle.
- Tickets restaurant (subventionnés à 60 % par l'entreprise).

L'égalité salariale entre les hommes et les femmes est au cœur de la politique sociale de l'entreprise. Les femmes représentent 50 % des cadres de l'entreprise.



**20
ans**

■ De partenariat avec le
■ CPFA (ESAT) de Granville
sur l'assemblage de nos
pièces

50 %

■ De nos cadres sont des
■ femmes

100 %

■ Du personnel en CDI et
■ zéro turn-over

OBJECTIFS 2024 /2025 :

- Augmenter de 15 % le budget formation professionnelle des salariés.
- Mettre en place un programme RH d'évolutions de carrières en interne et embaucher du personnel dans le cadre du développement de notre activité.
- Pérenniser l'activité d'assemblage et continuer d'accompagner les bénéficiaires du CPFA de Granville dans leur formation professionnelle.
- Participer à des actions sociales grâce à la mise en place de partenariats avec des associations locales.

ENVIRONNEMENTAL

La politique environnementale

Consciente que les ressources de notre planète sont limitées, SEED mobilise et sensibilise l'ensemble des acteurs de son activité pour réduire son empreinte carbone. Nous avons mis en place depuis plusieurs années des actions nous permettant de limiter notre impact environnemental et de répondre aux objectifs du Pacte des Nations Unies.

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



ENJEU N° 5 - LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ

5 A - Utilisation durable des ressources

L'activité industrielle de SEED n'effectue aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel et ne procède à aucun rejet en dehors des réseaux d'assainissement.

Le bâtiment a besoin d'électricité pour alimenter les ressources électroniques, alimenter notre scie aluminium et chauffer l'espace de stockage.

Notre nouveau bâtiment livré en septembre 2022 a été conçu pour réduire au maximum notre consommation énergétique, notamment sur la partie chauffage.

Nous avons été accompagnés par un cabinet d'architecture et maître d'œuvre, le cabinet CHRYSALIS (St Lô). Le bâtiment est réglementaire vis-à-vis de la RT 2012 :

- Gain sur le Bio : 36,93 %
- Gain sur le Cep : 48,64 %

Notre DPE 2022 est :

- Classe de l'Étiquette Énergie : B
- Classe de l'Étiquette Climat : A

La construction du bâtiment permet la récupération des eaux de pluie et le système de séparation des hydrocarbures est collectif dans la zone industrielle des Estuaires.



5 B - Le tri des déchets et le recyclage des matières

Dans les bureaux :

Le tri sélectif est mis en place. L'utilisation du papier est en nette baisse, notamment grâce à la mise en place de la dématérialisation des factures et de l'archivage électronique.

Pour limiter les déchets, tous les salariés sont équipés d'une gourde avec un accès à deux fontaines à eau. Du café bio en grain est disponible en libre-service à tous les étages.

Dans l'atelier :

Pour certains de nos clients, nous coupons les barres d'aluminium en deux. Des chutes peuvent être générées au moment de la découpe. Ces chutes sont triées et mises dans des bennes en fonction des matières :

- Une benne pour l'aluminium
- Une benne pour le carton
- Une benne pour le plastique

Nous traitons avec la société BMM (négoce fers et métaux) pour la gestion, le traitement, le tri et la valorisation de nos déchets sur la partie aluminium. Le prestataire vient sur le site récupérer les bennes et nous défraie ensuite en fonction du poids d'aluminium récupéré.

ENJEU N° 5 - LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ



5 C - Transport de la marchandise

Nous sélectionnons les transporteurs (maritimes et terrestres) en fonction de leurs émissions de CO₂ et de leur politique sociale mise en place au sein de leurs entreprises.

Depuis 2015, notre partenaire principal est l'entreprise de transport JOURDAN (50). Elle livre nos clients dans toute la France par transport routier. L'entreprise Jourdan est signataire de la charte Objectif CO₂.

Les services d'achats et de logistique travaillent avec notre transporteur pour optimiser les trajets et les tournées de livraison.

Pour regrouper au maximum et diminuer le nombre de livraisons, nous imposons à nos clients un minimum de commande de 5000 € HT. Le service commercial accompagne également les clients pour les aider à anticiper leurs commandes afin d'optimiser le chargement des marchandises.

5 E - Protection de la biodiversité

Nous gérons nos espaces verts de manière raisonnée en adaptant les opérations de tonte et en supprimant l'utilisation de produits chimiques dans l'entretien des espaces verts.

5 D - Mobilité et covoiturage

Mobilité des collaborateurs :

Tous les collaborateurs sont encouragés à privilégier le train dès que possible pour leurs déplacements professionnels en France.

Le covoiturage entre salariés est également mis en place (deux personnes de l'équipe partagent les trajets). Une aire de covoiturage a également été installée dans la zone industrielle des Estuaires par la communauté de communes de POILLEY pour faciliter le covoiturage.

Des bornes électriques ont été installées sur le parking de notre nouveau bâtiment. Deux voitures peuvent être chargées simultanément.



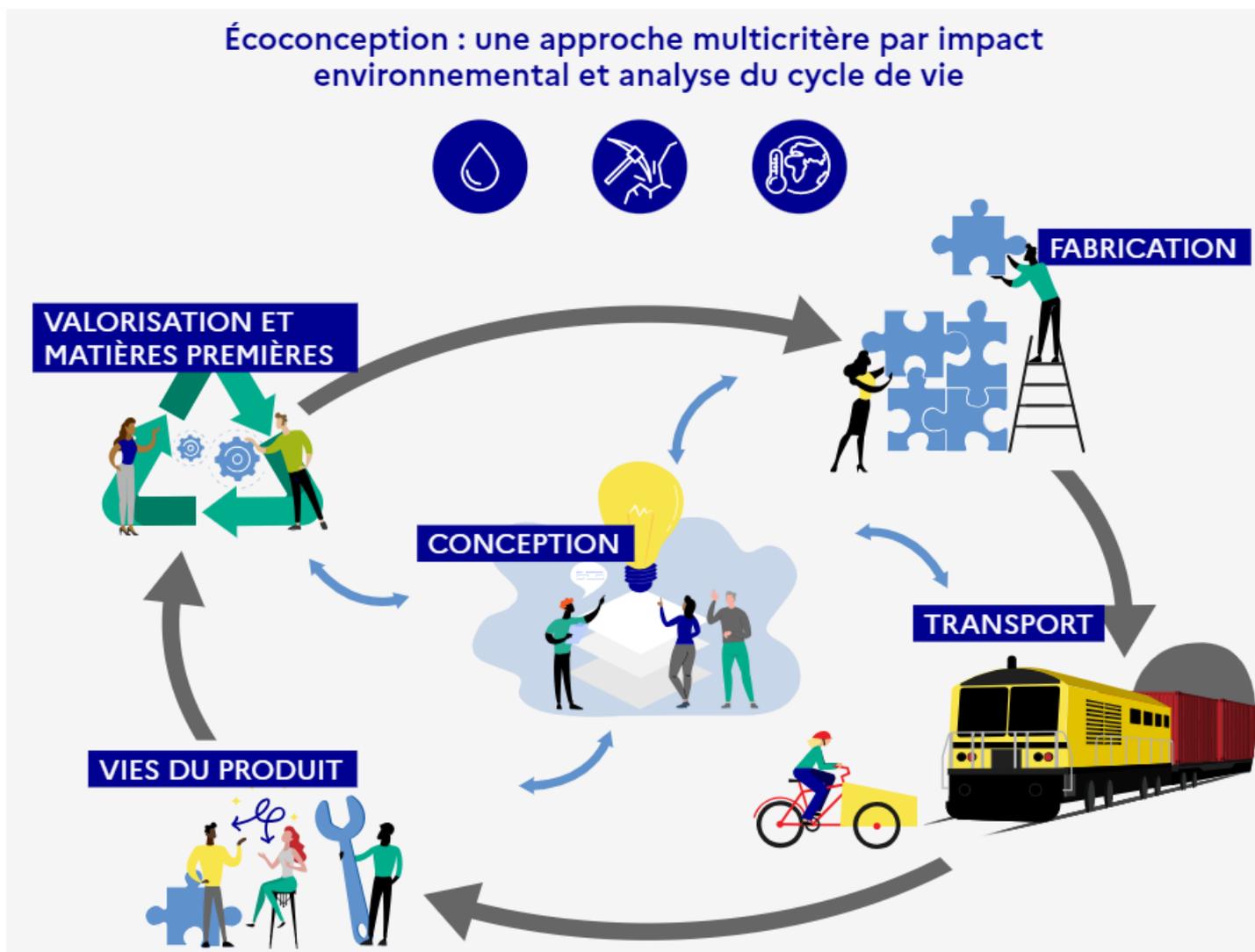
ENJEU N° 6 - UNE DÉMARCHE D'ÉCO-CONCEPTION

6 A - Notre démarche

SEED est doté d'un bureau d'études (30 % des effectifs) qui travaille quotidiennement sur la conception de systèmes mécaniques pour répondre aux besoins des industriels de l'aménagement d'intérieurs.

Conscients que notre impact sur notre activité passe avant tout par la conception durable, notre bureau d'études recherche des solutions techniques permettant de répondre à une exigence de qualité et de durabilité.

Notre bureau d'études a été formé le 14 mars 2023 à l'éco-conception par le collectif MU. Ci-dessous, le schéma qui représente notre démarche.



ENJEU N° 6 - UNE DÉMARCHE D'ÉCO-CONCEPTION

6 B - Nos actions

L'éco-conception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou des services. Son objectif est de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie : de l'extraction des matières premières à la production, la distribution, l'utilisation et la fin de vie.

Le premier objectif du bureau d'étude de SEED est de concevoir des produits de qualité et durables dans le temps. Pour ce faire, nos ingénieurs testent les matières les plus robustes et s'assurent que le système mécanique est suffisamment solide pour durer.

Chaque système technique avec brevet déposé a été certifié par le FCBA pour attester d'un nombre de cycles d'utilisation. À ce jour, sur nos trois produits phares, nous avons les certifications nécessaires :

- Le frein amortisseur
- La roulette basse de placard
- Le chariot pour la porte suspendue.

Le FCBA a pour mission de promouvoir le progrès technique, de participer à l'amélioration de la conception et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des filières forêt-bois et ameublement.

Le FCBA est le seul organisme de recherche en Europe qui travaille de l'amont de la filière forêt-bois jusqu'à la fin de vie des produits. Une expertise et une certification sur les usages des produits sont effectuées dans leurs laboratoires.



À ce jour, nos trois produits phares ont été certifiés par le FCBA :

- Le frein amortisseur
- Roulette basse de placard
- Chariot pour la porte suspendue.

Les tests effectués permettent de garantir à nos clients une utilisation de dix ans du produit.

En 2022, nous avons eu moins de 1 % de SAV chez nos clients. Nous sommes classés A+ chez nos distributeurs, à savoir des produits de haute qualité sans retour de SAV.



**INSTITUT
TECHNOLOGIQUE**

LES CHIFFRES CLÉS

100 %

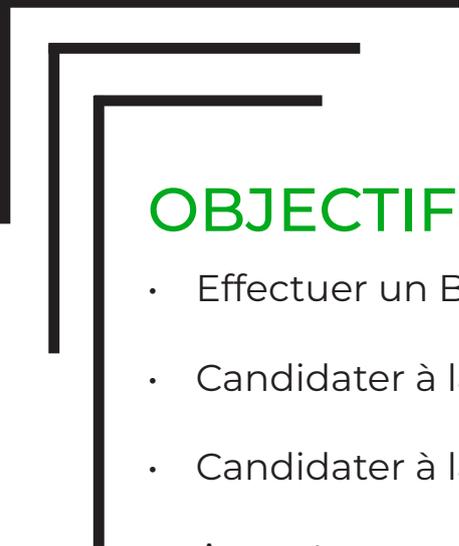
■ ■ De nos déchets sont triés
■ ■ et recyclés à l'entreprise.

**10
ans**

■ ■ Durée d'utilisation de nos
■ ■ produits certifiée par le
FCBA.

+53 %

■ ■ Taux d'amélioration de
■ ■ la performance énergé-
■ ■ tique de notre nouveau
bâtiment.



OBJECTIFS 2024 /2025 :

- Effectuer un Bilan Carbone.
- Candidater à la certification ISO 14 001.
- Candidater à la certification Ecovadis.
- Accentuer notre démarche d'éco-conception avec nos fournisseurs et nos prestataires.



GOUVERNANCE

Une gouvernance responsable

SEED est une PME reconnue par ses partenaires pour la très bonne gestion de ses affaires. Le management de l'entreprise est réputé pour sa transparence, son écoute et sa rigueur. Notre petite taille nous permet d'avoir une proximité entre les services, de prévenir les risques et d'être réactifs face aux enjeux de développement de l'entreprise.

ENJEU N° 7 - LES ACHATS RESPONSABLES

7 A - Des partenariats avec des fournisseurs locaux

Depuis sa création, SEED a mis en place des partenariats avec des fournisseurs locaux. Notre objectif est de travailler en circuit court avec des fournisseurs de qualité.

100 % de nos achats de prestations de services sont effectués auprès de PME locales basées dans la Manche (50).

Ci-dessous, les listes des prestations concernées :

- Transport de marchandises
- Publicité et communication
- Traiteurs
- Prestation de ménage des locaux
- Entretien des EPI
- Prestation de maintenance et de fourniture de matériel informatique
- Prestation de recyclage et de mise à disposition des bennes
- Prestation de laquage des profils
- Prestation d'assemblage et de mise sous sachets des accessoires SEED (ESAT en partenariat avec le CPFA de Granville).

Une charte des achats responsables est en cours de rédaction et sera soumise à la signature de tous nos fournisseurs.



7 B - Des achats de matières MADE IN EUROPE & MADE IN FRANCE



- 71 % de nos achats sont effectués auprès de fournisseurs français qui fabriquent les produits que nous achetons en France.
- 93 % de nos produits proviennent d'Europe (France, Espagne, Italie et Allemagne).
- 100 % de nos produits sont assemblés dans notre atelier et reconditionnés par notre partenaire, le CPFA de Granville (ESAT).

Notre bureau d'étude et d'achats travaille en étroite collaboration avec les industriels locaux dans la recherche de solutions techniques pour améliorer la fabrication des produits. Une veille constante est effectuée par nos services sur les matières éco-responsables, des tests sont réalisés dans le cadre de nos recherches. Les services techniques, achat et commercial participent aux salons internationaux et nationaux dans le but de rencontrer de nouveaux partenaires.

La direction de SEED est activement impliquée dans le développement de la production au niveau local avec plusieurs partenaires industriels basés dans la Manche (50).

ENJEU N° 8 - LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

8 A - Les procédures de contrôle interne

Dans notre organisation interne, une responsable comptable accompagne le Président de SEED au quotidien dans la gestion des affaires de la société. La responsable comptable est directement rattachée à la direction. Celle-ci doit vérifier et contrôler les actions suivantes :

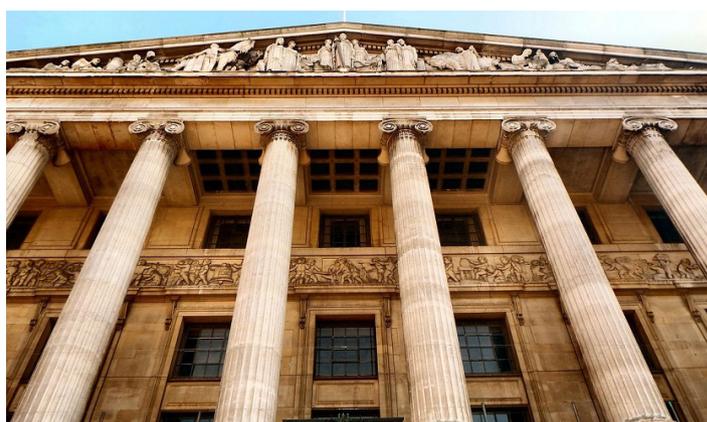
- La conformité de la commande fournisseur avec la facture.
- L'envoi des factures aux clients une fois le bon de livraison de marchandises édité.
- Vérification des paiements des clients selon les délais de paiement négociés.
- S'assurer que chaque paiement en note de frais soit justifié.
- La réalisation de l'inventaire des stocks (une fois par an avant les congés d'été - début août).

Parfaitement intégrée dans le système de management, la responsable comptable prépare les éléments financiers à transmettre à notre cabinet d'expert-comptable pour la validation des comptes et l'établissement du bilan financier de l'année.

Une seule signature vaut pour l'engagement de la société, à savoir celle du Président. Une délégation de signature a été mise en place pour les besoins de fonctionnement des services commerciaux et marketing.

Notre processus de validation et de vérification des transactions financières de la société répond aux obligations de la Loi Sapin 2 relative à la lutte contre la corruption.

Notre petite structure interne (14 personnes) nous permet d'avoir une gestion efficace et contrôlée aussi bien par notre responsable comptable que par le Président de la structure.



ENJEU N° 8 - LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

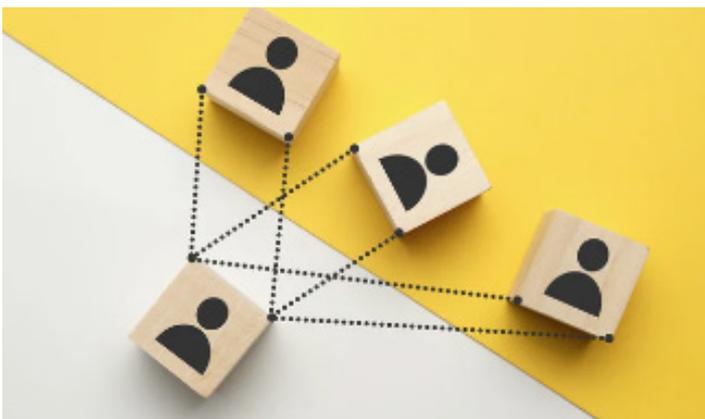
8 B - La digitalisation

Afin d'accompagner la croissance de l'entreprise, de mieux servir les clients externes et de répondre aux enjeux de la dématérialisation, la Direction et sa responsable comptable passent une nouvelle étape dans la digitalisation des processus. Celle-ci concerne :

- La solution de gestion comptable (démonstration de l'outil utilisé par notre cabinet d'expert-comptable en avril 2023).
- La dématérialisation des factures d'achat de marchandises.

Toutes nos factures sont envoyées par courriel.

Une procédure d'archivage électronique des factures est en cours de réflexion avec le changement de logiciel de comptabilité. L'investissement dans un nouveau serveur de stockage est en cours d'achat.



8 C - Les procédures de paiement

Un processus rigoureux d'enregistrement des factures permet le strict respect des échéances des factures fournisseurs. Nous avons traité à ce jour (2023) :

- 1 114 factures clients
- 251 factures fournisseurs d'achats
- 800 factures de frais généraux

Avec nos fournisseurs les plus importants, nous avons mis en place un paiement comptant avec déduction d'un escompte financier.

Pour nous protéger du défaut de paiement de nos clients, nous avons recours à un service d'assurance-crédit qui vérifie la solvabilité des comptes du client avant que nous traitions la commande.

Depuis la création de SEED, nous n'avons enregistré aucun défaut de paiement.

La rigueur des procédures de contrôle et l'anticipation des risques à tous les niveaux, de la conception des produits à la gestion financière, permet à SEED d'être reconnue sur le marché comme un partenaire solide et de confiance.

ENJEU N° 8 - L'ÉLABORATION D'UN CODE DE CONDUITE

8 C - La formalisation de nos engagements (Loi Sapin 2)

La direction est en cours de rédaction d'un code de conduite répertoriant les principes fondamentaux de l'entreprise, à savoir : l'honnêteté, l'intégrité, la loyauté, la transparence et l'impartialité.

Le code de conduite définit et illustre les différents types de comportements à proscrire.

Ces principes fondamentaux peuvent avoir une incidence juridique, notamment en matière de transparence et de lutte contre la corruption, mais ils peuvent aussi représenter des valeurs à caractère professionnel, telles que le professionnalisme, la rigueur et l'exemplarité.

En matière de lutte contre la corruption, les textes de référence pour une entreprise française sont :

- La loi Sapin II.
- Le Code pénal français en matière de corruption et de trafic d'influence.
- La transposition en droit français de la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE.

Afin d'être opposable aux dirigeants, aux collaborateurs et aux partenaires, le code de conduite sera diffusé en interne et en externe.

Une réunion de travail avec tous les collaborateurs sur les valeurs et les principes fondamentaux de l'entreprise a eu lieu en mai 2023.



LES CHIFFRES CLÉS DE LA GOUVERNANCE

100 %

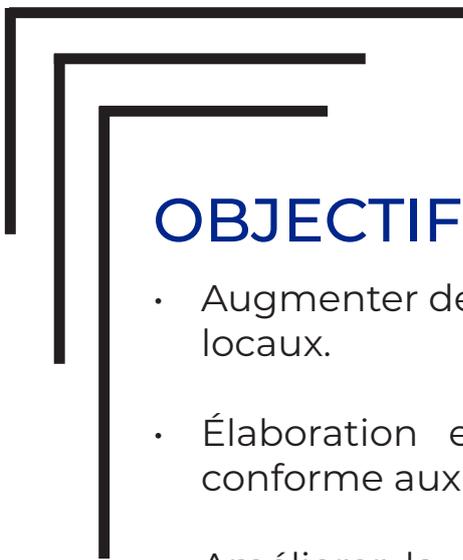
De nos achats de prestations de services sont effectués par des entreprises locales

93 %

De nos achats de matières sont effectués en Europe

0 %

De défaut de paiement de la part de nos clients



OBJECTIFS 2024 /2025 :

- Augmenter de 5 % nos achats auprès de fournisseurs locaux.
- Élaboration et diffusion d'un code de conduite conforme aux obligations de la loi Sapin II.
- Améliorer la digitalisation en mettant en place un nouvel outil de gestion des factures.

MERCI À TOUS !

Un grand merci à toute l'équipe de SEED pour son investissement, et à tous nos partenaires de nous accompagner à relever les grands défis de l'aménagement intérieur de demain.





Contact SEED

info@seedgammiste.com

02 33 89 02 83

www.seedgammiste.com